

COMPTE RENDU COMMISSION RELATIONS PUBLIQUES DU 05 OCTOBRE 2015

Présents	Anne DESCHERES, Sonia GAUBUSSEAU, Joël PLUME, Valérie COMPAIN, Jean SOHIER, Mickaël THIREAU, Sylvie DELARUE, Ibtissam GUILLORY, Jean-Michel MARTIN DE MATOS
Excusés	Alain ANCEAU, Margot CHALOUAS, , Pierre NURY

ORDRE DU JOUR

- 1) Préparation de l'entre Nous
- 2) Questions diverses

Début de la réunion : 19h30

1/ PREPARATION DE L'ENTRE NOUS

Choix du prestataire

Lors de la dernière réunion de la commission, Mickaël avait souhaité rechercher d'autres devis qui pourraient être moins chers que Cawet. L'objectif de cette réunion est donc la présentation des devis qu'il a trouvés et le choix définitif du prestataire.

Mickaël explique qu'il a demandé 8 devis mais n'en a reçu que 2 dont un qui ne correspond pas complètement au service demandé. Il présente donc un devis de la société Lechat à 2 847,60 € TTC.

Anne présente celui de la société Cawet qui est à 3 651,60 € TTC.

Joël et Mickaël proposent que l'ASSR prenne en charge la régie publicitaire et tout ce qui tourne autour des publicités :

- création des publicités à partir des fichiers ou documents transmis par les annonceurs
- transmission des BAT aux annonceurs pour validation
- transmission des factures aux annonceurs après encaissement des chèques

Plusieurs membres de la commission doutent sur la qualité des fichiers et les formats qui pourront être transmis à l'imprimeur. Joël assure qu'il peut réaliser sans problème des publicités de qualité à partir des cartes de visite transmises par les annonceurs ou en scannant les publicités sur le fichier numérique de l'an dernier transmis par Cawet. Pour les nouveaux annonceurs ne présentant ni carte de visite, ni fichier numérique, Joël et/ou Mickaël s'engagent à pouvoir les créer.

Il est donc décidé que :

- Mickaël se renseigne, avant la fin de la semaine, sur les formats de fichiers que souhaite la société Lechat
- Joël envoie à la commission, également avant la fin de la semaine, par mail, un exemple de publicité en 9 cm x 9 cm à partir d'une carte de visite pour voir le rendu final

Suite à ces 2 retours, la décision sera prise de prendre ou non la société Lechat.
Concernant l'envoi du courrier aux annonceurs, il est décidé qu'il doit être envoyé en mettant comme bénéficiaire l'A.S.S.R.

Par ailleurs, le BAT définitif de l'entre nous devra être validé au maximum début décembre pour une distribution dans les boîtes aux lettres, au plus tard, la première semaine de janvier 2016.

D'autre part, Joël présente le nouveau bulletin communal de Pernay sur lequel figurent de nombreux annonceurs non sollicités par Saint Roch. Il est donc demandé à Véronique de les répertorier et de leur envoyer le courrier prévu pour les annonceurs.

3/ QUESTIONS DIVERSES

Pas de question diverse

La réunion s'est terminée à 20h30